

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

# Séance du 30 mai 2022 à 20 heures 15 minutes Mairie

## Présents:

Mme BOEUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre (arrivé à 20h45), M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, M. LAUTERBORN Frédéric, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric.

**Procuration(s)**: M. Lionel LEPREUX (procuration à Eric DESQUIREZ)

Absent(s): M. Alexandre DENISOT (jusqu'à 20h45)

Excusé(s): Mme GAUTHERON Eva.

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

## I. – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 mai 2022

Le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 02 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

La première réunion avec l'architecte retenu pour le projet de comptoir de campagne (B.A.U. - Bureau d'Architecture et d'Urbanisme) aura lieu le mardi 07 juin. Le Conseil Municipal rappelle son souhait que les loyers soient garantis par Comptoirs de Campagne en cas de franchise.

# II – Résultats de l'enquête opinion population

97 personnes correspondant à 83 foyers ont répondu à l'enquête opinions population distribuée 282 foyers saulonnais. Cet échantillon n'est pas suffisamment représentatif. 76 % des personnes ayant répondu à l'enquête sont favorables à la création d'un lieu de rencontre, 47 % seulement sont favorables à l'idée d'un verger partagé.

#### III. Calendrier des réunions de commissions

Une ré-explication est faite sur le fonctionnement des commissions : réunion des commissions à l'initiative des référents.

Une mini-pelle a été louée afin de déplanter et replanter des végétaux situés sur la parcelle sise 124 rue de Dijon avant la vente de celle-ci et la démolition de la maison d'habitation.

20h45 : arrivée d'Alexandre DENISOT

Réunion de la commission espace de loisirs : jeudi 09 juin à 20h.

Réunion commission espaces verts : à définir

Réunion PLU Géohabitat : 2 juin

Commission maisons fleuries : le tract et le règlement du concours sont définis. Une publication sur

Facebook et sur le site internet de la commune seront fait.

Budget pour les récompenses : 450 à 500 €

## IV. Organisation du 14 juillet

Traditionnellement la célébration de la Fête Nationale avait lieu sur la commune le 14 juillet avec remise d'une plante fleurie aux dames présentes. Ce fonctionnement est remplacé par une manifestation le 13 juillet au soir avec apéritif suivi d'une retraite aux flambeaux. Un cadeau sera remis aux foyers présents (tote bag aux couleurs du blason de la commune).

## V. Validation du planning de tenue du bureau de vote

Le planning est finalisé.

#### VI. Mois du fil documentaire

Chaque année, les bibliothèques, salles de cinéma, associations et autres espaces de projection possibles sont investis, dans le cadre du Mois du film Documentaire, par la volonté de rendre visibles au plus grand nombre des films peu vus car produits et réalisés avec des moyens souvent limités.

Cette année de nouveau, et forte des 693 entrées réalisées en 2021, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges s'associe au Mois du Film Documentaire et nous propose d'accueillir, si nous le souhaitez, une projection.

A l'occasion de ces séances qui auront lieu au mois de novembre, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, la Communauté de communes assure la logistique technique liée à la projection, la communication générale de l'événement, la proposition d'une sélection de films et la venue éventuelle d'un intervenant ou réalisateur.

12 soirées seront ainsi programmées, accompagnées si possible d'un débat.

Le Conseil Municipal souhaite proposer sa candidature pour la diffusion d'un documentaire étant précisé que la salle de rencontre, équipée d'un vidéoprojecteur et mur blanc, est sonorisée depuis cette année (câblage audio qui permet de diffuser le son directement dans les enceintes intégrées à la salle).

## Choix sélectionnés:

- 1. North
- 2. Lynx
- 3. Les arbres remarquables
- 4. La ferme à gégé

# VII. Décision budgétaire modificative n°1: intégration travaux de voirie 2015

M. le Maire explique que des travaux de voirie ont été réalisés en 2015 sur la RD31 par le biais d'une convention de mandat avec la communauté de communes du Sud Dijonnais aujourd'hui fusionnée. Le solde des opérations de clôture des comptes fait apparaître un solde de 54 963,04 €.

Le Conseil Municipal déplore le délai anormal de clôture des comptes.

Il convient d'inscrire au budget les sommes nécessaires au paiement de ce solde ainsi que les crédits permettant d'intégrer l'ensemble des travaux de cette opération à l'imputation comptable définitive.

Après en avoir délibéré, à 6 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention, le Conseil Municipal APPROUVE la délibération budgétaire modificative n°1 suivante :

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2151 (040) : Réseaux de voirie	53 212,00	021 (021): Virement de la section fonct	54 964,00
		1313 (040) : Départements	17 705,00
		1321 (040) : Etats	5 665,00
		238 (040) : Avances versées	29 842,00
Total dépenses :	53 212,00	Total recettes :	108 176,00

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
023 (023): Virement à sect invest	54 964,00		
Total dépenses :	54 964,00	Total recettes :	0,00

	108		108
Total Dépenses	176,00	Total Recettes	176,00

# **VIII. Questions diverses**

- Nouveau dépôt sauvage rue de Gevrey signalé
- Dépôt déchets provenant de la parcelle appartenant à M. VON DURFELD signalé
- Signalement que le sol désactivé devant la Mairie / Ecole est très sale (mousse)
- Demande de ralentisseurs rue Haute / rue Basse : il convient d'attendre les travaux de la SONOFEP et d'aménagement de l'entrée Sud pour avoir une vision d'ensemble du reprofilage de la voirie.
- Aménagements paysagers : demande de peinture pour repeindre des boules
- Kermesse des écoles le vendredi 17 juin 2022 à 18h30
- PLUi : approbation de la modification du périmètre de protection aux abords de l'église de Fénay cette modification sera intégrée dans notre PLU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.